

**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS DE FRANCE**

Membres en exercice : 22
Membres présents : 20
Votants : 20

Transmis en Sous-Préfecture le 6 juillet 2007
Publié le

**PROCES VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE
REUNION ORDINAIRE DU MERCREDI 27 JUIN 2007**

L'an deux mil sept, le mercredi vingt-sept juin à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Viarmes, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Raphaël BARBAROSSA.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Hervé WINDELS – Madame Ginette BIANCHI - Madame Christiane AKNOUCHE -
Monsieur Maurice CHAUVE – Monsieur Raphaël BARBAROSSA – Monsieur Jean-Claude CRUBEZY
- Monsieur Philippe KILIDJIAN – Monsieur Raymond SOURMAIL - Monsieur Jean-Claude
BOISTARD –Monsieur Marcel RAULINE – Madame Michèle KUNTZ – Monsieur Pier Carlo
BUSINELLI – Madame Marie-Paule FOSSET - Madame Emelyne GEORGES PICOT –Monsieur Louis
GOFFINET – Madame Geneviève EULLER - Monsieur Patrice ROBIN – Monsieur Daniel DESSE –
Monsieur William ROUYER – Madame Marie-Pascale FERRE

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Louis BOURLES – Monsieur Michel CHOLE-BENEDICK

Monsieur Jean-Claude CRUBEZY a été nommé secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du dernier Procès-Verbal de la séance du 25 avril 2007.

Monsieur le Président propose une modification de l'ordre du jour afin d'ajouter la délibération relative à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres. Modification adoptée à l'unanimité.

1- Autorisation au Président à lancer l'appel d'offres pour la mise en place de la halte-garderie itinérante et à signer l'appel d'offres avec la société retenue

Monsieur Raphaël BARBAROSSA rappelle que l'objectif est d'ouvrir la halte-garderie itinérante dès la rentrée de septembre et demande aux communes n'ayant pas encore délibéré sur la modification des statuts, de le faire maintenant dans les meilleurs délais. L'arrêté préfectoral sera ensuite pris dans le courant du mois de juillet.

Un rendez vous avec la Caisse des Allocations familiales, le Conseil Général et les représentants des communes concernées s'est tenue récemment pour fixer les dernières modalités de fonctionnement et de financement de la structure.

Madame Ginette BAINCHI précise que son abstention est un vote personnel et n'engage pas la position de la commune d'Asnières sur Oise, elle aurait préféré en effet un volet social communautaire d'emblée très important.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Considérant la délibération de conseil communautaire en date du 28 mars 2007 adoptant la modification des statuts en procédant à l'intégration de la compétence optionnelle « d'action sociale d'intérêt communautaire »

Considérant que cette nouvelle compétence permet à la communauté de communes, une fois l'arrêté préfectoral validé, de mettre en place une halte-garderie itinérante dans cinq communes de la communauté

Considérant que la communauté de communes souhaite que cette gestion s'effectue par l'intermédiaire d'une société

Considérant qu'un appel d'offres est à passer sous la forme de la procédure adaptée

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (19 voix pour et une abstention : Madame BIANCHI Ginette : commune d'Asnières sur Oise),

*⇒ **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer l'appel d'offres sous la forme de la procédure adaptée*

*⇒ **DIT** que la commission d'appel d'offres aura tous pouvoirs pour désigner la société retenue*

*⇒ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché avec la société retenue*

*⇒ **DIT** que les crédits budgétaires sont prévus au budget communautaire 2007*

2- Autorisation au Président à lancer l'appel d'offres pour le marché de voirie et à signer le marché avec la société retenue

Monsieur Raphaël BARBAROSSA précise que les plis pourront être ouverts à la fin du mois d'août si l'appel d'offres est lancé dans les meilleurs délais.

Un panneau indiquant les différents financements et notamment ceux de la communauté de communes sera mis en place sur chaque chantier afin que l'effort communautaire, sur ces différentes opérations, soit mis en avant.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Considérant la nécessité pour la communauté de communes de lancer un appel d'offres pour des travaux de voirie dont le montant est estimé à 309 000 Euros HT

Considérant la volonté de passer un appel d'offres ouvert

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

*⇒ **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer l'appel d'offres ouvert pour les travaux de voiries susvisés*

*⇒ **DIT** que la commission d'appel d'offres aura tous pouvoirs pour désigner la société retenue*

*⇒ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché avec la société retenue*

*⇒ **DIT** que les crédits budgétaires sont prévus au budget communautaire 2007*

3- Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Monsieur Raphaël BARBAROSSA précise que cette délibération est rendue obligatoire en raison des deux opérations citées susvisées, nécessitant la réunion d'une telle commission pour l'analyse des offres.

Monsieur le Président propose de reconduire les membres tels qu'ils ont été désignés pour les études pré-opérationnelles de la zone de la zone de l'Orme.

*Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la nécessité de constituer une commission d'appel qui sera compétente sur l'ensemble des dossiers qui lui sera soumis
Considérant qu'il convient de désigner les membres de ladite commission*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

⇒ DECIDE de nommer en qualité de membres titulaires :

*Monsieur Jean-Claude BOISTARD, Monsieur William ROUYER, Monsieur Hervé WINDELS,
Monsieur Jean-Claude CRUBEZY, Monsieur Roger DUFOUR*

⇒ DECIDE de nommer en qualité de membres suppléants :

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI, Madame Christiane AKNOUCHE, Madame Marie-Pascale FERRE, Madame Emelyne GEORGES- PICOT, Madame Geneviève EULLER

⇒ DECIDE de nommer en qualité de président suppléant :

Monsieur Dominique SAINTE-BEUVE

⇒ DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération

4- Demande d'avance au titre du Fonds Départemental pour les Etudes d'Urbanisme Opérationnel

Monsieur William ROUYER précise que cette demande complémentaire est rendue possible en raison de la position du Conseil Général sur le financement de l'étude de 2001, étude menée par les communes de Belloy en France et Viarmes.

Cette nouvelle demande concerne donc une avance de trésorerie qui se montera à 46 000 Euros, trésorerie qui sera nécessaire pour les acquisitions foncières. A ce titre, un courrier va être prochainement adressé aux services des Domaines afin qu'une nouvelle estimation soit fournie et que les négociations avec les propriétaires soient relancées.

Vu les statuts de la communauté de communes

Vu le projet d'aménagement d'un parc d'activités communautaires au lieu dit de l'Orme sur les communes de Viarmes et de Belloy en France, en extension de la zone d'activités existantes

Vu les études de faisabilité réalisées en 2001 pour le compte des communes de Viarmes et de Belloy en France, complétées en 2004 par la communauté de communes

Vu les études de requalification de la zone d'activités de Viarmes réalisées en 2006 pour le compte de la commune de Viarmes par le cabinet CEDRE

Vu le règlement intérieur du Conseil Général du Val d'Oise relatif au Fonds Départemental d'Etudes et d'Urbanisme Opérationnel (FDEUO)

Vu les modalités d'éligibilité au FDEUO

Vu le marché engagé par la communauté de communes en vue de la réalisation des études pré-opérationnelles (démarche environnementale, création de ZAC, assistance foncière, loi sur l'eau,...)

Considérant que lesdites études entrent dans les critères d'éligibilité fixés par le Conseil Général

Vu la notice de présentation ci-jointe

Considérant par ailleurs que le parc d'activités constitue un enjeu majeur pour la communauté de communes tant en terme d'emplois que de ressources financières

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ SOLLICITE auprès du Conseil Général une avance sans intérêt d'un montant de 46 000 Euros au titre du FDEUO

⇒ **DEMANDE** que l'avance soit versée au profit de la communauté de communes pour une durée minimale de 5 ans

⇒ **MANDATE** le président pour engager toutes discussions avec le Conseil Général et pour signer tous documents nécessaires à l'exécution des dispositions sus-énoncées

5- Questions diverses

⇒ **Dossier zone de l'Orme**

Monsieur William ROUYER précise que le volet financier de l'opération sera validé dès le mois de septembre. Ainsi, la Région sera contactée en septembre même si, à ce jour, le dossier n'est pas suffisamment avancé sur certains points et notamment sur les acquisitions foncières, pour qu'elle se positionne définitivement.

Monsieur William ROUYER rappelle que la Dotation de Développement rural sollicitée a été obtenue pour un montant de 217 800 Euros

Deux réunions se sont également tenues concernant l'accès à la zone avec la problématique soulevée du positionnement du rond point.

Une visite d'une zone d'activités dans la région d'Amiens est également prévue avec le Parc Naturel Régional (PNR).

Le PNR a d'ailleurs été sollicitée pour la mise à disposition d'un ingénieur du parc pour une aide lors de la phase de réalisation de la zone, avec prise en charge, restant à définir, de son salaire.

Enfin, des délibérations seront à prendre par les communes de Viarmes et de Belloy pour validation du projet de création de ZAC, ainsi que par la communauté de communes.

⇒ **TRASERR 2008**

Monsieur Raphaël BARBAROSSA précise que le calendrier, pour les travaux de voiries 2008, sera à étudier dans les meilleurs délais. Il rappelle que les dossiers de subvention sont à déposer au Conseil général avant la fin de mois de décembre.

Les voies sont ainsi à valider définitivement suite aux différentes réunions qui se sont d'ores et déjà tenues sur ce sujet.

La séance est levée à 21 heures 15.

Pour affichage,
Le Président,
Raphaël BARBAROSSA